



**K.B.V.B.V. vzw**  
Koninklijk Belgisch Volleybal Verbond  
**F.R.B.V.B. asbl**  
Fédération Royale Belge de Volley-Ball

Avenue Huart Hamoiriaan, 48  
B - 1030 Brussel - Bruxelles

A :

- **BT 1563 – BW Nivelles**  
Mr. Michaël Devillers, secrétaire
- **Mr. Geoffrey Mauroy**

**Pour info :**

- Mr. Bjorn Willems, premier arbitre
- Mr. Thierry Guillaume, deuxième arbitre
- Mr. Julien Van Brusselen, resp. rencontres
- Mr. Johan Callens, resp. arbitres
- Membres commission nationale des réclamations
- Secrétariats AIF et VVB

18 DEC 2015

**CNR n°1/2015-2016**

**Rapport d'arbitrage de monsieur Bjorn Willems au sujet de la rencontre « BW Nivelles – Optima Lendelede - Ligue B 15/11/2015 »**

Sont présents à l'audience du 14 décembre 2015 :

Monsieur Geoffrey Mauroy.  
BW Nivelles, représenté par monsieur Francis Offermans, président.  
Mr. Bjorn Willems, premier arbitre.  
Mr. Thierry Guillaume, deuxième arbitre.

Siègent pour la commission nationale des réclamations : pour l'A.I.F. messieurs Haager, Sureting et Jacques et pour la V.V.B. messieurs Hul, Lievens et Lagae.

Les arbitres ont été entendus.  
Monsieur Mauroy et Monsieur Offermans reconnaissent et déplorent les faits et expliquent le contexte dans lequel tout s'est passé.

#### Délibération et motivation

L'attitude antisportive de monsieur Mauroy à la fin de la rencontre est prouvée. La commission nationale des réclamations estime que cette attitude est inacceptable et juge qu'une sanction effective s'impose.



POUR CES MOTIFS  
LA COMMISSION NATIONALE DES RECLAMATIONS

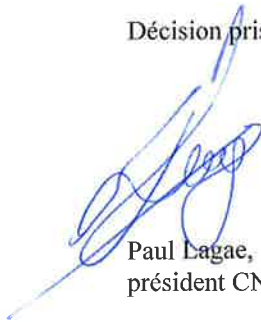
décide

de suspendre monsieur Geoffrey Mauroy comme joueur et pour toutes les fonctions officielles pour la période du 8 au 14 janvier 2016.

La sanction reste maintenue pour les rencontres qui sont actuellement programmées pendant cette période mais qui seraient reportées vers une autre date.

Les frais pour le traitement de ce dossier sont à charge de BW Nivelles (la commission nationale des réclamations prend acte d'une instruction interne à l'AIF par laquelle l'AIF prend ces frais à sa charge)

Décision prise à unanimité et prononcée en audience publique du 14 décembre 2015.



Paul Lagae,  
président CNR.